



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025\_53  
TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE (ACTION 1) - VALIDATION  
DU SCENARIO**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42  
Conseillers présents :.....29  
Pouvoir(s) : .....7  
Votants : .....36

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY ,

**Conseillers excusés :**

CHATILLON Jean-Yves, FLAMENT Sophie,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, DESPORTES Philippe,

**Secrétaire de séance :**

BOULLIER Marine,

**DELIBERATION N°DCM2025\_53**  
**Traversée de Bourg de Champigné – Plan guide (Action 1) - Validation du**  
**scénario**

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

Le projet de requalification de la traversée et du cœur de bourg de Champigné s'inscrit dans le cadre :

- du dispositif Anjou Cœur de ville déployé en 2018 par le Département du Maine-et-Loire ;
- de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée en 2021 ;
- de la convention de partenariat entre la commune et ALTER pour déployer et planifier sa stratégie en matière d'aménagement approuvée par délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2023 (DCM2023\_12) ;
- du mandat d'études préalables approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2023 (DCM2023\_15) signée le 10 mars 2023 ;
- d'une des fiches actions de la convention Petite Ville de demain approuvée par délibération du 2 avril 2024 (DCM2024\_25)
- dans la continuité de l'approbation des travaux de la fiche action 1 du plan guide.

Plus largement, ce projet est bien plus qu'un projet routier, il s'inscrit dans une vision stratégique du territoire afin de gagner en efficacité.

Ainsi, ce projet a été conçu en coordination avec les projets portés par les partenaires de la collectivité :

- D'abord avec ses habitants qui ont été associés aux différentes étapes du projet depuis sa programmation ;
- Avec le SMBVAR qui, suite aux inondations de 2021, porte un projet de restauration hydromorphologique du cours d'eau à proximité immédiate de la traversée. Cette coordination permet l'émergence d'une circulation douce impossible à créer sur l'emprise de la traversée (début des travaux en juillet 2025) ;
- Avec la Communauté de Communes des Vallées du Hauts Anjou qui déploie dès le second 2025 un programme de travaux permettant la mise en séparatif des réseaux EU/EP sur la commune de Champigné conformément à son Schéma Directeur d'Assainissement (novembre 2021). Ainsi, la CCVHA contribue à la préservation de la ressource en eau et également à la prévention des inondations ;
- Enfin avec le Département du Maine et Loire pour lequel, la requalification de cette voie départementale, est une priorité au regard du réseau routier départemental et également de la vétusté de cette voie.

**DELIBERATION N°DCM2025\_53**  
**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE**  
**DU SCENARIO**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ACTE (ACTION 1) - VALIDATION  
ID : 049-200084903-20250527-DCM2025\_53-DE



Ce projet, conformément au périmètre d'étude retenu dans le mandat d'études confié à ALTER Cités (Conseil Municipal DCM2023\_15 signée le 10 mars 2023) :

- A été présenté et approuvé en Conseil Municipal du 12 novembre 2024 (DCM2024\_108) afin d'être porté en concertation au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ;
- A été porté à connaissance des financeurs par dépôt de demandes de subventions suite autorisation donnée par le Conseil Municipal (DCM2025\_19). Celles-ci sont toujours en cours d'instruction.

Suite à la concertation et aux ajustements techniques liés notamment aux interfaces du projet d'aménagement communal et du projet de réfection des réseaux EU/EP portés par la CCVHA, il est proposé au Conseil municipal :

- De valider la fiche action 1 du projet retenu au terme du plan guide incluant essentiellement :
  - o La requalification des rue Marius Briant et Dr Chailloux,
  - o Les abords de la place de l'église en lien avec les travaux de voirie,
  - o L'amorce de la rue Chantelune en lien avec la nécessité d'implanter un bassin tampon pour le réseau EU,
  - o L'adaptation de la signalétique dans le bourg nécessaire à l'apaisement de la circulation.

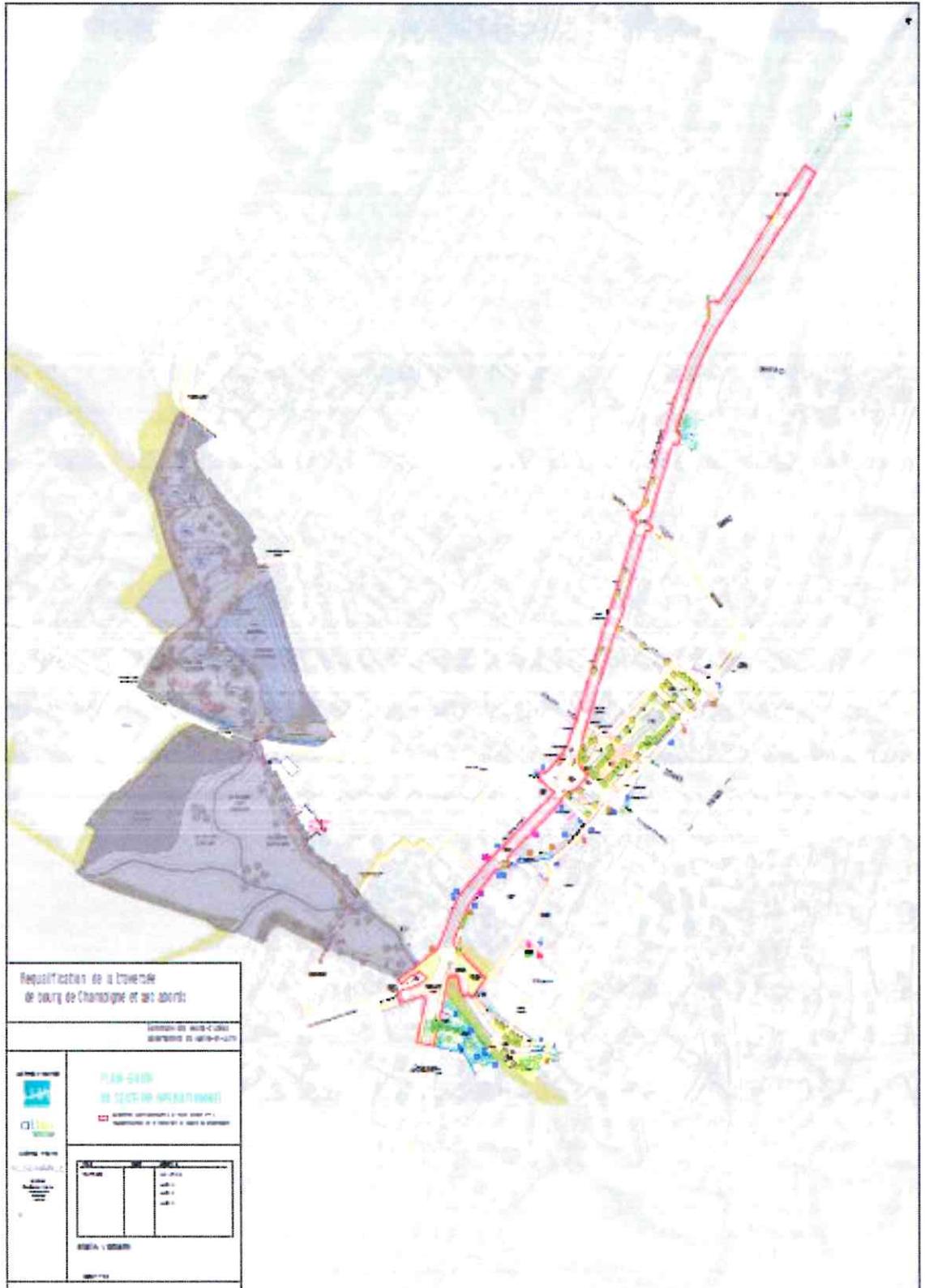
DELIBERATION N°DCM2025\_53  
TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE  
DU SCENARIO

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ACTIION 1) - VALIDATION  
ID : 049-200084903-20250527-DCM2025\_53-DE



**DELIBERATION N°DCM2025\_53**  
**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE**  
**DU SCENARIO**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

PROJET (ACTION 1) - VALIDATION  
 ID : 049-200084903-20250527-DCM2025\_53-DE



- De valider l'estimation de la fiche action 1

**ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE D'OPERATION**

	Libellé	Montant € HT	Montant € TTC
<b>b</b>	<b>Frais préliminaires</b>		
	Géomètre	5 000	6 000
	Analyses complémentaires amiante HAF enrobés	5 000	6 000
	Etudes de sols	9 000	9 600
	<b>Total b</b>	<b>18 000</b>	<b>21 600</b>
<b>c</b>	<b>Travaux</b>		
	Travaux requalification traversée de bourg VRD	970 474	1 164 569
	Travaux requalification traversée de bourg Paysage	120 162	144 194
	Provision amiante HAP	100 000	120 000
	Signalisation pour urbanisme transitoire	70 000	84 000
	Signalétique	15 000	18 000
	Travaux SIEML	181 512	217 814
		-	-
	<b>Total c</b>	<b>1 457 148</b>	<b>1 748 578</b>
<b>d</b>	<b>Honoraires travaux</b>		
	Maîtrise d'œuvre VRD	61 024	73 229
	Maîtrise d'œuvre Paysage	12 165	14 597
	OSPS	6 000	7 200
	OPC	23 500	28 200
		<b>102 688</b>	<b>123 228</b>
<b>e</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>		
	Rémunération mandataire sur dépenses	80 092	96 110
		-	-
	<b>Total e</b>	<b>80 092</b>	<b>96 110</b>
<b>f</b>	<b>Frais annexes</b>		
	Communication/concertation	10 000	12 000
	Publicité	2 000	2 400
	Divers et Imprévus	10 000	12 000
		-	-
	<b>Total f</b>	<b>22 000</b>	<b>26 400</b>
<b>g</b>	<b>Frais financiers</b>		
		-	-
	<b>Total g</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>VALEUR FINALE * : TOTAL b+c+d+e+f+g</b>	<b>1 679 928 €</b>	<b>2 018 314 €</b>
--	--------------------	--------------------

DELIBERATION N°DCM2025\_53  
 TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE  
 DU SCENARIO

- De valider le plan de financement incluant les dépenses préalables du mandat d'études

Requalification de la traversée de bourg de Champigné

**Requalification de la traversée de bourg de Champigné**

DEPENSES		RECETTES <i>en cours de fiabilisation</i>	
<b>Mandat Travaux</b>			
Frais préliminaires	18 000 €	DETR	434 371 €
		DSIL	434 371 €
		<i>Région - Fonds de revitalisation des centres villes</i>	114 750 €
Travaux	1 457 148 €	<i>Département - Soutien aux investissements des communes</i>	100 000 €
		<i>Département - Sécurité routière</i>	38 000 €
Honoraires	102 688 €	<i>Département - Convention financière</i>	280 000 €
		Subvention soutien à l'ingénierie PVD sur mandat d'études	35 250 €
Rémunération mandataire (ALTER)	80 092 €	<b>Autofinancement</b>	359 186 €
Frais annexes	22 000 €		
<b>Sous total Mandat travaux</b>	<b>1 679 928 €</b>		
<b>Mandat d'études plan guide : Prestations intellectuelles</b>			
Etudes hydrauliques et etudes environnemental	29 000 €		
Géomètre	16 000 €		
Architecte-Urbaniste-Paysagiste	40 000 €		
Bureau d'études VRD	15 000 €		
Communication-concertation	6 000 €		
AMO aménageur	10 000 €		
<b>Sous-total prestations intellectuelles Plan g</b>	<b>116 000 €</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 795 928 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 795 928 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération DCM20200707-05 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire,  
 Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020,  
 Vu la délibération DCM2023\_12 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la convention de programmation opérationnelle relative à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la commune,  
 Vu la délibération DCM 2023-15 du Conseil Municipal du 7 mars 2023 approuvant la signature du mandat d'études préalables avec ALTER Cités,

**DELIBERATION N°DCM2025\_53**  
**TRAVERSEE DE BOURG DE CHAMPIGNE – PLAN GUIDE**  
**DU SCENARIO**

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

REF (ACTION 1) - VALIDATION  
ID : 049-200084903-20250527-DCM2025\_53-DE



Vu la délibération DCM 2023\_99 du Conseil Municipal du 13 novembre 2023 relative à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la traversée de bourg de Champigné et le déploiement de nouveaux secteurs d'habitat,  
Vu la délibération DCM2024\_108 du Conseil Municipal du 12 novembre 2024 approuvant le projet présenté conformément au périmètre d'étude retenu dans le mandat d'études confié à ALTER Cités en vue de le porter en consultation,  
Vu la délibération DCM2024\_25 du Conseil Municipal du 2 avril 2024 approuvant la convention cadre et les fiches actions Petites Villes de Demain,  
Vu la délibération DCM2025\_19 du Conseil Municipal du 8 avril 2025 autorisant le dépôt des demandes de subventions DSIL et DETR,  
Vu le périmètre d'intervention retenu émanant du plan guide (action 1),  
Vu le programme d'intervention des travaux (action 1 plan guide),  
Vu le plan de financement du projet,  
Vu le mandat proposé par ALTER Public pour la requalification de la traversée de bourg de Champigné (travaux),

Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation Urbanisme et Aménagement du 16 mai 2025,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la fiche action 1 du projet retenu au terme du plan guide incluant essentiellement :
  - o La requalification des rues Marius Briant et Dr Chailloux
  - o Les abords de la place de l'église en lien avec les travaux de voirie
  - o L'amorce de la rue Chantelune en lien avec la nécessité d'implanter un bassin tampon pour le réseau EU
  - o L'adaptation de la signalétique dans le bourg nécessaire à l'apaisement de la circulation.
- D'approuver l'estimation de la fiche action 1 comme indiqué ci-dessus.
- D'approuver le plan de financement ci-dessus indiqué.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 3 juin 2025

Maryline LÉZÉ,  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 juin 2025*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 3 juin 2025*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Industrie, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*